

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 février 2021**

CP2021\_02\_16  
id. 5591

*Le 16 février 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLIBÉRATION**

**TRANSFERT DE DOMANIALITÉ  
SUR LA VOIRIE COMMUNALE  
ET SUR LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE  
COMMUNE DE CASTELSAGRAT**

---

Par délibération du 16 octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé le principe d'échange de voies entre le Département et la commune de Castelsagrat à savoir :

- transfert au Département d'une portion de voie communale constituée de la déviation « poids-lourds » ;

- transfert à la commune de Castelsagrat d'une partie de la route départementale n° 28, section comprise entre les PR 2+140 et PR 2+834 (rue Louis Dupiech, rue Alphonse de Poitiers et avenue du Quercy et la traversée de la place de la Liberté) ;

Le transfert de domanialité ne peut être effectif qu'après ouverture d'enquêtes publiques conjointes portant classement et déclassement des portions de voies concernées.

Ces enquêtes se sont déroulées à la mairie de Castelsagrat du 10 au 24 novembre 2020 inclus, et ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du commissaire-enquêteur.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 octobre 2019 relative au transfert de domanialité sur la voirie communale et sur la voirie départementale de la commune de Castelsagrat,

Vu les enquêtes publiques conjointes relatives au transfert de domanialité,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le classement dans la voirie départementale de la portion de voie communale à Castelsagrat constituée de la déviation « poids-lourds » désormais dénommée route départementale n° 28 (annexe) ;
- Prend acte du déclassement d'une portion de la route départementale n° 28, section comprise entre les PR 2+140 et PR 2+834 (rue Louis Dupiech, rue Alphonse de Poitiers et avenue du Quercy et la traversée de la place de la Liberté).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC